

Francais - Hamidullah Le Coran traduction en langue francaise

الطَّلَاقُ مَرَّتَانٍ ^طفَامَسَاكٌ بِمَعْرُوفٍ ^قأَوْ تَسْرِيحٌ بِإِحْسَانٍ وَلَا يَحِلُّ لَكُمُ أَنْ تَأْخُذُوا بِمَا
أَتَيْتُمُوهُنَّ شَيْئًا إِلَّا أَنْ يَخَافَا أَلَّا يُقِيمَا حُدُودَ اللَّهِ ^طفَإِنْ خِفْتُمْ أَلَّا يُقِيمَا حُدُودَ اللَّهِ فَلَا
جُنَاحَ عَلَيْهِمَا فِيمَا افْتَدَتْ بِهِ ^قتِلْكَ حُدُودُ اللَّهِ فَلَا تَعْتَدُوهَا ^جوَمَنْ يَتَعَدَّ حُدُودَ اللَّهِ فَأُولَئِكَ
هُمُ الظَّالِمُونَ

Le divorce est permis pour seulement deux fois. Alors, c'est soit la
reprise conformément à la bienséance, ou la libération avec gentillesse.

Et il ne vous est pas permis de reprendre quoi que ce soit de ce que
vous leur aviez donné, - à moins que tous deux ne craignent de ne point
pouvoir se conformer aux ordres imposés par Allah. Si donc vous
craignez que tous deux ne puissent se conformer aux ordres d'Allah,
alors ils ne commettent aucun péché si la femme se rachète avec quelque

bien. Voilà les ordres d'Allah. Ne les transgressez donc pas. Et ceux qui transgressent les ordres d'Allah ceux-là sont les injustes.